



Achat de vehicule sans controle technique

Par **lailadiscus**, le **01/07/2008** à **09:16**

Bonjour

j'ai acheté le 10 juin 2008 chez un concessionnaire réputé une occasion garantie 6 mois. J'ai découvert en roulant avec que des bruits suspects se produisaient.

La semaine dernière le concessionnaire m'a appelé en me demandant de rapporter le véhicule car il ne pouvait pas faire ma carte grise à cause d'un défaut de contrôle technique (il datait du 3 mars 2008 et le véhicule m'a été vendu le 10 Juin 2008 donc 3 mois et 7 jours)

Puis-je me servir de cette "faute" pour faire annuler la vente? La vente est-elle caduque?

Car les bruits demeurent et je n'ai pas envie de m'engager à hauteur de 6 000 euros pour un véhicule qui serait en mauvais état mais cela ne s'est voyait pas lors de la vente.

Merci de vos conseils